

Formation MAC SST

Maintien et Actualisation des compétences SST

■ Pré-requis

Être titulaire du certificat SST de validité inférieure ou égale à 24 mois

■ Public

Les salariés des entreprises adhérentes du Service de Prévention et de Santé au Travail.

■ Objectifs de la formation

Maintenir le sauveteur secouriste du travail en capacité :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail pour porter secours à toute personnes victime d'un accident, conformément à l'éventuelle évolution des techniques et conduite à tenir ;
- Intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.

Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

■ Contenu

- Retour d'expériences et difficultés rencontrées
- Évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST

Révision des gestes techniques :

- La victime saigne abondamment ;
- La victime s'étouffe ;
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux ;
- La victime se plaint de brûlures ;
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ;
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ;
- La victime ne répond pas mais elle respire ;
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Temps consacré à l'actualisation de la formation et aux modifications du programme.

■ Méthodes pédagogiques

- Formation alternant théorie et études de cas pratiques issues de l'expérience professionnelle des participant, sous forme de mise en situation, cas concrets, simulation d'accidents avec matériel pédagogique adapté.



Santé au travail
en Mayenne



Intervenants :

Formateurs certifiés par l'INRS

Organisation :

4 personnes minimum

Modalités d'inscriptions :

Veuillez prendre contact auprès de votre SPSTI



Durée : 7 heures soit 1 jour



Tarif : MAC SST INTERENTREPRISE
115€/personne



Lieu : salle de formation de votre SPSTI



Pour les dates de formation,
consulter votre SPSTI

Évaluation - certification

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation selon les critères définis par l'INRS et transcrit dans une grille de certification individuelle.

Le stagiaire ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'évaluation des compétences requises se verra attribuer un nouveau certificat d'une validité de 24 mois.



Réglementation

Article R.424-14, article R.4224-15 et article R.4224-16 du code du travail

Nos formations sont accessibles aux PSH.

Nous pouvons étudier ensemble
les conditions de réalisation